

01 Mar 2024 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 1er mars 2024](#)

## Création de la Commission pour les objectifs de soins de santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la création de la Commission pour les objectifs de soins de santé.

Conformément à la loi du 6 novembre 2023 relative à un cadre pluriannuel et aux objectifs en matière de soins de santé, le projet d'arrêté royal comporte les dispositions nécessaires à la concrétisation de la Commission pour les objectifs de soins de santé au sein du Service des soins de santé de l'INAMI.

Les dispositions pertinentes à cet effet sont insérées dans l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités :

- le nombre et la manière dont les différentes catégories de candidats-membres sont désignées
- la manière dont le président est désigné
- la durée et les conditions d'exercice du mandat des membres de la Commission
- l'exercice de la présidence de la Commission
- la convocation de la Commission
- les règles de vote au sein de la Commission
- la fonction du secrétariat de la Commission

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)